



FONDS DE PRÊTS

FRANCE ACTIVE NOUVELLE-AQUITAINE AUX STRUCTURES DE L'ESS



RENFORCEMENT DE LA TRÉSORERIE ET DES FONDS PROPRES DES STRUCTURES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Mise en œuvre d'un fonds de prêts régional à destination des structures relevant du champ de l'économie sociale et solidaire.

Ces prêts pourraient être mobilisés seuls ou en co-financement bancaire.

Le fonds sera géré directement par France Active Nouvelle-Aquitaine.

Pour la mise en place de ces concours, France Active Nouvelle-Aquitaine réalisera un accompagnement économique et financier des structures. Le prêt permettra de conforter la situation financière de l'entreprise, d'assurer le maintien des concours financiers existants, et d'appuyer l'entreprise dans la recherche d'autres financements pour la relance de son activité.

BÉNÉFICIAIRES

> **Les associations et entreprises de l'économie sociale et solidaire employeuses, à fort impact social, environnemental ou d'emploi :**

- Structures saines rencontrant un besoin de trésorerie conjoncturel lié à la crise sanitaire Covid-19.
- Structures rencontrant une problématique économique structurelle, d'au moins 5 salariés, en activité depuis au moins un an.
- Associations de plus d'un an comptant au moins 5 salariés, en activité depuis au moins un an.

MODALITÉS

Intervention suivant trois outils de prêts à taux 0 :

1. **Un prêt court terme** plafonné à 80 000€ sur une durée de 12 mois maximum renouvelable une fois avec un différé de 3 mois. **Prêt lié à un besoin de trésorerie conjoncturel.**
2. **Un prêt court terme** plafonné à 80 000€ sur une durée de 8 mois renouvelable une fois, avec un remboursement in fine. Pour les **structures connaissant une nette dégradation de leurs fonds propres**, et/ou ayant perdu un financement et/ou un marché stratégique.
3. **Un prêt moyen terme** pour financer le développement : compris entre 10 000€ et 100 000€ sur une durée de 5 à 7 ans avec un remboursement in fine.

» Conditions

Tarification pour l'entreprise :

Taux zéro

Garantie : Aucune

» Partenariats

Financiers : le prêt peut être associé à un partenariat financier, sous forme de concours bancaire.